

# Guide des aides économiques

## Paysagement des zones d'activités économiques



Département de la Vendée

### Objet

Requalification et aménagement paysager des zones d'activités existantes ou nouvelles.

### Bénéficiaires

- Communes,
- Groupements de communes,
- Sociétés d'économie mixte intervenant au nom et pour le compte des communes ou de leurs groupements.

### Montant de l'aide

- 50 % d'un coût total HT de dépenses plafonné à 150.000 € HT.
- Majoration de taux dans le cadre du dispositif d'aide aux petites communes.
- Pas d'intervention pour une opération bénéficiant du concours du Conseil Général dans le cadre d'un autre dispositif (Contrat Environnement Rural...).

### Modalités

#### Opérations éligibles :

- Les études par un professionnel qualifié ;
- Les acquisitions de terrains destinées aux espaces verts publics ;
- Les travaux d'aménagement paysager.

#### Conditions de recevabilité :

- L'aide prévue pour cette action est réservée aux projets qui comprendront un programme d'aménagement global de la zone d'activités, élaboré par un professionnel qualifié.
- L'avis du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) doit être sollicité par le maître d'ouvrage, en amont du projet.

### Autres modalités :

La décision attributive de subvention doit être préalable au commencement d'exécution de l'opération. Une dérogation à cette règle peut être accordée à condition que l'opération n'ait pas fait l'objet d'un début de réalisation.

*NB : Les modalités détaillées de cette aide figurent dans le règlement modifié par délibération n° II-B 3 du 13 février 2009.*

### Contacts

#### Conseil Général de la Vendée

40 rue Maréchal Foch  
85923 La Roche sur Yon Cedex 9  
Direction de l'Environnement et de l'Aménagement  
Service des Aides Economiques  
Tél. 02.51.44.26.06 - Fax : 02.51.62.70.66  
www.vendee.fr

Ainsi que pour tout conseil et assistance dans le montage du dossier :

#### Vendée Expansion

Tél. 02.51.44.90.00

#### CAUE

Tél. 02.51.37.44.95